Mercredi 30 juillet 2014

ÉCONOMIE

De nouveaux dispositifs pour développer la filière bois



Au centre, Alain Feougier, président de l'association des communes forestières de l'Ardèche, et Jean-Paul Manifacier, vice-président du conseil général, étaient présents.

Département le plus boisé de Rhône-Alpes, l'Ardèche entend continuer à préserver ses forêts et développer la filière bois. L'association des communes forestières, réunie en assemblée générale vendredi, à Privas, a fixé des objectifs ambitieux.

Deux conventions ont été signées par le conseil général et la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de l'Ardèche. La première doit permettre à chaque commune d'acquérir du domaine forestier public, grâce à des subventions du Département. Ces aides seront fixées à 5 000 € par an. Privas a d'ores et déjà bénéficié de ce soutien financier en début d'année, pour son projet d'acquisition de deux hectares au bois Laville.

Dans un second temps, un accord a été paraphé avec la Safer, destiné à mettre en commun les compétences et les savoir-faire au service de la forêt ardéchoise.

Avec plus de 50 % du territoire départemental couvert par la forêt et près de 1 500 emplois représentés, le bois est un atout majeur. « Sans compter la fonction sociale et culturelle des domaines forestiers », a précisé Hervé Saulignac, président du conseil général. « Il est de

notre responsabilité d'élu d'arriver à mesurer les enjeux, et d'accorder du temps et des moyens à nos forêts », a-t-il ajouté.

Relativement récente, puisqu'elle a été créée en octobre 2012, l'association des communes forestières de l'Ardèche compte être un interlocuteur chargé de faire le lien entre les collectivités sur la question de l'aménagement du territoire et de son développement grâce à la forêt. Au total, 58 communes ardéchoises sont représentées.

Par Clément PONS | Publié le 13/07/2014 à 06:08